



FORMATION INITIALE INCENDIE EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION



**1 jour (7h)
présentiel**



**Chez vous ou
chez 2EPI**



**10 personnes
maximum**



**À partir de 65€
par pers./ jour**

PROGRAMME

- Les causes d'incendie
- Le développement d'un incendie
- Le Triangle du feu – La combustion
- La propagation – L'auto-entretien du feu
- Les classes de Feu
- Le comportement au feu des matériaux et éléments de construction

SUPPORTS

Un aide-mémoire sera donné à chaque participant en fin de formation

ENCADREMENT

Formateur en prévention incendie

2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com



OBJECTIFS

- Approfondir les connaissances incendie des équipiers de 1ère intervention
- Être capable de combattre un début d'incendie avec les moyens mis à disposition sur site
- Être capable d'utiliser un appareil respiratoire isolant (ARI)
- Être capable de réaliser une reconnaissance et un sauvetage

PÉDAGOGIE

THEORIQUE :

- Connaissances sur le développement de l'incendie en espace clos et la justification des techniques d'extinction
- L'intervention de l'équipier de seconde intervention
- La marche générale des opérations
- La sécurité collective et sécurité individuelle
- La communication et la restitution des informations
- La manipulation des moyens d'extinction
- La protection des voies respiratoires

PRATIQUE :

- Initiation au port de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI) (matériel du client)
- Initiation à la mise en œuvre des matériels hydrauliques (sur site client)
- Initiation aux techniques de reconnaissance
- Dégagements d'urgence, bilan et sauvetage de victimes
- Exercices d'extinction sur des foyers réels en plein air sur bac à feu

VALIDATION

- Mises en situations : utilisation des extincteurs sur feu réel, RIA et ARI
- Exercice de reconnaissance ou de sauvetage

2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com



CERTIFICAT QUALIOPI

Notre exigence qualité est la vôtre. La certification QUALIOPI prouve notre engagement à vos côtés.

[Consulter le certificat](#)

PRÉREQUIS

Certificat médical à la contre-indication au port de l'ARI

PUBLIC

Tous les salariés/agents

LOGISTIQUE

Salle équipée (chaises, tables, projection) pour la théorie
Terrain, cour ou parking à mettre à disposition pour la pratique (zone éloignée de tous dangers)

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

CADRE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ

Tout employeur doit mettre en place régulièrement des formations pour tout ses salariés/agents soient capables d'intervenir rapidement et efficacement pour combattre tout commencement d'incendie, reconnaître l'alarme incendie et organiser une évacuation d'urgence.

Article R 4227-28 « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

Article R 4227-39 « La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail. »

DÉLAIS D'ACCÈS

2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com



Le délai estimé pour le début de la prestation suite à la demande du bénéficiaire est de 3 mois en moyenne.

DURÉE, LIEU

3h30 consécutives en présentiel.

La formation est réalisée sur site client qui doit être en conformité sur l'accès aux personnes en situation de handicap compatible avec la formation ou sur notre pôle formation de Valence.

ACCESSIBILITÉ

Si des stagiaires sont concernés par un handicap (moteur, sensoriel, visuel, mentale, physique) une étude sera effectuée au cas par cas par notre référent handicap pour vérifier si l'handicap du stagiaire est en adéquation avec la formation et si des solutions peuvent être mise en place pour lui permettre de suivre la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

A l'issue de la formation chaque participant sera évalué lors d'exercices pratiques et sur la base d'un questionnaire d'évaluation sur les points importants du programme.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation en présentiel et ayant satisfait les critères de validation.

Un participant n'ayant pas suivi la totalité de la formation et/ou n'ayant pas satisfait les critères de validation se verra délivrer uniquement une attestation de présence.

Critères de validation :

à Être capable d'intervenir en sécurité

à Être capable d'utiliser le matériel de protection incendie à disposition dans l'entreprise

à Être capable d'effectuer une reconnaissance

à Être capable d'effectuer un sauvetage

à Répondre au QUIZZ de fin de formation

TAUX D'OBTENTION - INCENDIE EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

2023 : 88%

TAUX DE SATISFACTION QUALITÉ - INCENDIE EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

2023 : 85% de satisfaction qualité liée à la formation

2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com

